

Réponses aux questions du 23 au 31 juillet 2018

Question 7 :

Nous aimerions recevoir les formulaires de note succincte en format Word.

Réponses question 7 :

A cette étape du processus de sélection, les documents publiés ne devraient pas être en version Word. Tous les soumissionnaires sont tenus d'exploiter les documents PDF qui ont été publiés, en prenant les soins appropriés pour reproduire intégralement les informations du dossier d'appel à proposition au cas où cela s'avérerait nécessaire.

Question 8 :

Un soumissionnaire, tête de file pour un projet à soumettre, peut-il être partenaire dans la mise en œuvre d'un autre projet soumis par une autre organisation dans le cadre de cet appel à propositions de projets ?

Réponses question 8 :

Oui. Selon les dispositions du point III.10 du dossier d'appel à propositions de projets, chaque soumissionnaire ne peut être porteur que d'une seule proposition de projets. **En revanche, il peut figurer en tant que partenaire dans une autre (ou plusieurs autres) proposition(s).**

Question 9 :

Nous souhaiterions savoir :

1. S'il est possible de faire une proposition régionale dans le cadre du PATAE. C'est-à-dire un programme régional (basé sur des pays éligibles) avec des actions au niveau régional et national (qui impliquerait des organisations nationales et régionales)
2. Si un programme national peut développer des actions transnationales

Réponses question 9 :

Le point III.3 « Conditions géographiques et territoriales » des conditions particulières du DAP indiquent que « les pays éligibles dans le cadre de l'appel à propositions de projets pour y mener les actions des projets proposés sont le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Sénégal et le Togo. **Chaque projet ne concernera que l'un de ces pays.** »

En Conséquence :

- 1- **Il n'est pas retenu de faire une proposition régionale dans le cadre du PATAE**
- 2- **Il n'est pas permis qu'un projet national développe des activités transnationales**

Par ailleurs les lignes directrices précisent également au point III.10 consortia d'acteurs éligibles qu'un consortium d'acteurs ne sera éligible que si une OPA (Organisation de producteurs agricoles) formellement constituée en fait partie au titre d'opérateur de développement ou de membre du consortium.

A cet effet les organisations nationales pourront soumissionner en consortium avec d'autres acteurs en présentant **des projets nationaux** et non régionaux.

Question 10 :

- 1- Est-ce confirmé qu'à l'étape de soumission de la note succincte on doit
 - 1A- soumettre un budget détaillé
 - 1B- soumettre un cadre logique
- 2- Quelle est la date limite de soumission de la note conceptuelle ?
En effet sur la page web et sur le document d'Appel à Projet il est indiqué 28 Août alors que le document anglais indique le 13 Août.

Réponses question 10 :

- 1-Il est confirmé qu'à l'étape de soumission de la note succincte, il faut soumettre un budget détaillé et un cadre logique conformément au format et contenu de la note succincte en Annexe (page 37 version françaises et 33 à 34 version anglaise) du DAP ;
- 2-Nous confirmons que la date limite de soumission des notes succinctes est le **28 Août 2018 à 12 H 00 de Lomé.**

Question 11 :

- 3- Pouvez-vous confirmer ou infirmer que le dossier de la note succincte de projet inclut le cadre logique et le budget ?
- 4- Nous avons noté :
- 5- - A la page 36 (Partie Annexe du DAP) : le budget et le cadre logique ne figurent pas dans la liste des documents à soumettre avec la note succincte ;
- 6- - Alors qu'à la page 37 : ces 2 annexes (budget et cadre logique) apparaissent dans la liste des documents demandés pour le dossier de la note succincte.

Réponses question 11 :

1-Il est confirmé qu'à l'étape de soumission de la note succincte, il faut soumettre un budget détaillé et un cadre logique conformément au format et contenu de la note succincte en Annexe (page 37 version françaises et 33 à 34 version anglaise) du DAP ;

Le dossier de la note succincte doit forcément inclure le cadre logique et le budget. Le canevas de la note succincte est décrit à la page 37 (Format et contenu de la note succincte). **En plus, les autres annexes signalées à la page 36 doivent accompagner les propositions.**